



## CONDITIONS GENERALES

### 1. Droit à l'image

Dans le cadre des activités du camp, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées afin de témoigner de la vie du séjour. L'Eau Vive se réserve le droit d'utiliser ces supports pour ses outils de communication (site internet, brochures, supports de présentation, réseaux internes), dans le respect de la dignité des personnes.

Toute opposition à cette utilisation doit être formulée par écrit (courrier ou email) au plus tard un mois avant le début du séjour. À défaut, l'autorisation est réputée acquise.

### 2. Inscription

L'inscription devient définitive à réception de l'ensemble des éléments suivants :

- le dossier d'inscription dûment complété et signé,
- le règlement du séjour (selon les modalités choisies),
- le chèque de caution,
- une enveloppe timbrée et libellée pour l'envoi des documents en fin de camp.

À défaut de réception de ces éléments, l'inscription ne pourra être validée. En cas d'absence d'enveloppe timbrée, un forfait de 10 € sera facturé.

### 3. Prix et conditions de paiement

Un acompte minimum de 30 % du montant total du séjour est exigé lors de l'inscription.

Le règlement peut être effectué en une, deux ou trois échéances, à condition que la totalité du séjour soit réglée au plus tard 30 jours avant le début du camp.

En cas de non-respect de cette échéance, L'Eau Vive se réserve le droit d'annuler l'inscription, sans garantie de restitution des sommes déjà versées.

#### **4. Conditions d'annulation**

En cas d'annulation du séjour par la famille, les frais suivants resteront acquis à L'Eau Vive :

- Plus de 30 jours avant le départ : 30 % du montant total
- Entre 21 et 30 jours : 50 %
- Entre 8 et 20 jours : 75 %
- Moins de 7 jours avant le départ ou en cours de séjour : 100 %

Concernant les transports, aucun remboursement ne pourra être effectué à moins de 30 jours avant le début du camp.

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

#### **5. Renvoi**

Le renvoi d'un jeune constitue une décision exceptionnelle, prise par le directeur en lien avec l'équipe éducative, dans un souci éducatif et pour le bien du groupe.

En cas de renvoi :

- aucun remboursement du séjour ou du transport ne sera effectué,
- l'ensemble des frais de retour du jeune sont à la charge des familles,
- les frais liés à l'accompagnement par un moniteur (obligatoire légalement) seront également facturés.

Les parents s'engagent à récupérer leur enfant dans les meilleurs délais. Une décharge sera signée à l'arrivée.

#### **6. Rapatriement**

En cas d'accident ou de maladie nécessitant un rapatriement, celui-ci est exclusivement organisé par l'assureur de L'Eau Vive.

Aucun rapatriement ne peut être décidé unilatéralement par les familles. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé, quelle qu'en soit la cause. En cas de rapatriement vers l'étranger ou impliquant des frais supplémentaires, un complément pourra être prélevé sur le chèque de caution.

#### **7. Objets oubliés**

Chaque participant est responsable de ses effets personnels.

Les objets non récupérés à l'issue du séjour seront, après un délai raisonnable, donnés à des associations caritatives.

Il est fortement recommandé de marquer les vêtements et effets personnels. Des temps réguliers d'objets trouvés sont organisés durant le camp.

## **8. Objets interdits et confiscation**

Sont strictement interdits : téléphones portables, tablettes, montres connectées, consoles de jeux, cigarettes, cigarettes électroniques, alcool, drogues, ainsi que tout objet contraire au projet éducatif.

Ces objets doivent être remis à l'équipe encadrante dès le départ ou à l'arrivée. Ils seront conservés en sécurité et restitués en fin de séjour.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'au renvoi du camp.

Cette exigence s'inscrit dans une démarche éducative partagée avec les familles. En cas de difficulté, le jeune est invité à en parler avec son responsable de groupe ou le directeur, afin d'être accompagné dans son engagement.

## **9. Confiseries et colis**

Afin de préserver l'équilibre alimentaire et l'esprit de vie collective, il est déconseillé d'apporter ou d'envoyer des confiseries.

Conformément à la réglementation, tout colis reçu est ouvert en présence d'un moniteur. Les éventuelles confiseries sont mises en commun puis redistribuées de manière équilibrée à l'ensemble du groupe.